



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025
DELIBERATION N°D_2025_115

Conseillers élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :





DELIBERATION N°D_2025_115 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE

Rapporteur : le Maire, Brigitte GONDOUIN

Considérant la nécessité de mettre en place une organisation financière rigoureuse, de renforcer le contrôle interne, d'assurer un suivi précis des dépenses et recettes ainsi que d'optimiser la préparation et l'exécution du budget, il convient de renforcer le service Finance/comptabilité.

Madame la Maire propose au conseil municipal :

- De créer, à compter du 19 septembre 2025, un emploi permanent de Directeur/Directrice des finances et de la comptabilité à temps complet.
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, relevant du grade de Attaché territorial.
- En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique.
- Ce recrutement pourra être justifié par le motif suivant : « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté. »
- L'agent recruté devra justifier d'un diplôme de niveau bac+3 minimum dans le domaine des finances publiques, de la comptabilité ou de la gestion, ainsi qu'une expérience significative dans la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal sur le chapitre et l'article prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, décide :

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

- De créer un emploi permanent de Directeur/Directrice des finances et de la comptabilité à temps complet.
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, relevant du grade de Attaché territorial.





Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance : Valérie MADALA



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :



